



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux équipements de protection sanitaire pour les soignants libéraux

Question écrite n° 29674

Texte de la question

Mme Maud Petit attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux équipements de protection sanitaire pour les professionnels libéraux soignants. Au début de la crise, nombre de soignants libéraux ont fermé leur cabinet et ont fait preuve d'une grande solidarité en faisant don de leur stock d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les personnels soignants alors en première ligne dans la crise du covid-19. La période de déconfinement qui s'enclenche le 11 mai 2020 est synonyme de la reprise d'activités pour tous ces personnels libéraux soignants. Ils vont faire face à de nombreuses demandes de leurs patients, privés de ces soins pendant la période de confinement. Médecins, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, psychothérapeutes, pédicures-podologues, psychomotriciens, orthophonistes, opticiens-lunettiers, orthophonistes, orthopédistes, audioprothésistes, prothésistes, orthésistes, diététiciens, ostéopathes ou encore chiropracteurs... Tous ces professionnels de santé libéraux prennent soin de la santé des Français et sont des acteurs indispensables du monde de la santé. Pour exercer dans de bonnes conditions et respecter les mesures sanitaires inhérentes à la crise, il est important qu'ils puissent obtenir le matériel de protection suffisant à l'exercice de leur métier. Elle l'interroge sur les mesures à prendre pour garantir aux professionnels de santé libéraux un accès suffisant à l'équipement de protection individuelle dès le début de déconfinement.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29674

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3474

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)